

Le MOREA : Module de Représentation à l'Examen par Alternance est un dispositif d'aide à l'insertion mis en place dans chaque académie par l'Education nationale.

Il s'adresse à des jeunes ayant **échoué 2 fois à l'examen du baccalauréat** et désireux de le préparer de nouveau selon une organisation pédagogique différente, tout en restant scolarisés en formation initiale.

Le MOREA dépend de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

Pour candidater ou obtenir des renseignements :

Responsables du MOREA : M Gaudillère et Mme Borrell

- Tel : 01.60.37.38.70

- E-mail : moreatorcy@gmail.com

Pour télécharger la plaquette d'information : [cliquez ici](#) .

Liens utiles

- **Explications détaillées sur le dispositif MOREA**

[Le site du Moréa numérique](#)

- **Textes de référence - Bénéfice de la conservation des notes**

[Le site d'éducation scolaire explique le principe de bénéfice de conservation des notes](#);

Qu'est-ce que le dispositif MOREA ? A qui s'adresse-t-il ? Comment est-il organisé ?

Mis à jour Lundi, 13 Avril 2015 17:22
